



**Pour tous renseignements
concernant les formations
du champ social et
spécialisé**

**Rapprochez-vous du
Pôle Formation &
Documentation de la DSFE
au**

**40 46 58 98
ou
40 46 58 69**

Pour tous renseignements concernant les formations du champ social et spécialisé

Rapprochez-vous du
Pôle Formation & Documentation de la DSFE
au 40 46 58 98 ou 40 46 58 69



Immeuble Te Hotu, avenue Prince Hinoi
Ouvert au public
Du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30
Et le vendredi de 7h30 à 14h30

B.P. : 1 707 – 98 713 Papeete – TAHITI
Polynésie française
Tél. : 40 46 58 46
Fax : 40 43 89 20
Mail : secretariat@solidarite.gov.pf



Page Facebook :
www.facebook.com/dsfe.pf
Direction des solidarités, de la Famille et
de l'égalité – actions sociales



Direction des solidarités,
de la famille et de l'égalité

*La solidarité est une force,
la famille en est le socle*

**Accompagnant
éducatif et social**

Vers un accompagnement particulier



Accompagnant éducatif et social

Son rôle

Des missions d'accompagnement de proximité
L'accompagnant éducatif et social (AES) a pour mission de réaliser une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un manque d'autonomie, quelles qu'en soient l'origine ou la nature.

Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Simplification et nouveauté : un diplôme d'État, 3 spécialités

Le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES) fusionne les [diplômes d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)-et [d'aide médico-psychologique (DEAMP)

Le DEAES est un diplôme générique et transversal, composé d'un socle commun représentant 70% des enseignements théoriques et de 3 spécialités correspondant à un des 3 champs d'intervention spécifiques suivants :

- . Accompagnement de la vie à domicile : L'AES contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile.
- . Accompagnement de la vie en structure collective : L'AES contribue au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie collectif.
- . Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire : L'AES contribue à faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs



INFO - PRATIK'



Formation Diplômante Diplôme d'Etat - Grade licence

Conditions d'admission

➔ Aucun diplôme n'est exigé pour préparer le Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES), cependant l'entrée en formation est soumise à la réussite aux épreuves d'admission en formation organisées par les établissements de formation.

Épreuves d'admission au DEAES :

- . une épreuve écrite d'admissibilité composée d'un questionnaire de 10 questions orientées sur l'actualité sociale (durée : 1h30)
- . une épreuve orale d'admission portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale (durée : 30 min)



Durée et contenu de la formation

La formation est organisée sur une amplitude de 9 à 24 mois, comporte 525 heures d'enseignement théorique dont 378 heures de socle commun et 147 heures de spécialité et 840 heures de formation pratique.

L'enseignement théorique se décompose en 4 domaines de formation (DF) :

- DF1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale
- DF2 : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité
- DF3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels
- DF4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne

Choisir une spécialité

Les 147 heures de spécialité correspondent à un des 3 champs d'intervention suivant :

- Accompagnement de la vie à domicile
- Accompagnement de la vie en structure collective
- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire